



LA MÉTALLURGIE

ATELIERS DE CONSTRUCTIONS ÉLECTRIQUES DU NORD ET DE L'EST

Construits en 1898 le long de la frontière belge et au voisinage de la place forte de Maubeuge, les Ateliers de Constructions électriques de Jeumont furent compris dans la zone d'occupation allemande dès la chute de la forteresse en septembre 1914.

Ils comprenaient à cette époque, trois grandes divisions :

- 1^o Les Ateliers proprement dits.
- 2^o Des Ponderies et Acieries.
- 3^o Une Cibleterie et Tréfilerie.

1^o ATELIERS PROPREMENT DITS.

Les Ateliers se divisaient eux-mêmes en deux groupes principaux : les Ateliers A et les Ateliers B.

Les Ateliers A construisaient plus spécialement le gros matériel électrique et tout matériel électromécanique d'importance et de complexité quelconques.

L'outillage des ces Ateliers, conçu d'après les perfectionnements les plus modernes, permettait d'exécuter dans des conditions irréprochables tout ce matériel.

À la déclaration de guerre, le matériel traction apprécié universellement, jouissait d'une telle réputation que les Ateliers produisaient une moyenne annuelle de plus de 30.000 chevaux en moteurs de traction.

Ils avaient en ce moment en construction 8 locomotives de 1.500 HP à courant monophasé, commandées par les Chemins de fer du Midi à la suite du concours de 1913.

Les Ateliers comprenaient une section « Appareils de levage » spécialisée notamment dans l'étude des engins de manutention adaptés au service des installations maritimes. La mise en service des grus électriques des ports de Bordeaux et de Nantes avait démontré l'excellence des appareils construits.

L'importance de la construction de machines électriques sera mise suffisamment en relief si nous disons qu'en août 1914, une douzaine de turbo-alternateurs, étaient en cours d'exécution ainsi qu'un grand nombre de groupes et de commu-

tateurs, un moteur asynchrone de 3.000 HP à 130 tours venait d'être livré aux Glaces de Boussois, et fonctionnait dans des conditions irréprochables.

Les moteurs monophasés et polyphasés à collecteur constituaient une spécialité des A.C.E.N.E. qui avaient prévu la nécessité d'une utilisation plus fréquente de ces appareils, afin d'améliorer le Cos ϕ et pour obtenir du courant alternatif, la souplesse de fonctionnement du courant continu.

Ils comprenaient en outre une section d'Appareillage et Tableaux qui depuis a été considérablement agrandie, modernisée et qui a été transportée à La Plaine Saint-Denis, dans les Ateliers aménagés par la Société pendant la guerre.

On y construisait toute espèce d'appareillage pour haute et basse tension. Cette section occupait actuellement 400 ouvriers et est en pleine production.

L'Atelier B construisait spécialement les moteurs de série courante. Son outillage et les méthodes de travail en série qui y étaient appliquées permettaient de livrer très rapidement des lots importants de moteurs dont les parties constitutives sont parfaitement interchangeables.



Toutes les machines, dynamos, moteurs, transformateurs, etc., ont été dépouillés de ce qui était cuivre et mis pile-à-pile à la ferraille.

Descriptif des ateliers de constructions électriques du nord et de l'est (ACÉNE), page de texte et photographies. In : La Reconstitution des régions dévastées : Mines du Nord et du Pas-de-Calais. Maubeuge (1918-1921). Le Monde illustré. Paris : Imprimerie Édouard Desfossés, 15 mars 1921, p. 47.

Référence du document reproduit :

- **La Reconstitution des régions dévastées : Mines du Nord et du Pas-de-Calais. Maubeuge (1918-1921).** Le Monde illustré, Paris, Imprimerie Édouard Desfossés, 15 mars 1921.

Hauts-de-France, Nord, Jeumont, 27 rue de L' Industrie

Usine de construction électrique dite **Électricité & Hydraulique**, puis **Société Parisienne pour l'Industrie des chemins de fer et des tramways électriques**, puis **Jeumont-Schneider Industrie**, actuellement **Framatome et Naval** IA59001625

IVR31_20025901595X

Auteur de l'illustration (reproduction) : Thierry Petitberghien

Date de prise de vue : 2002

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation